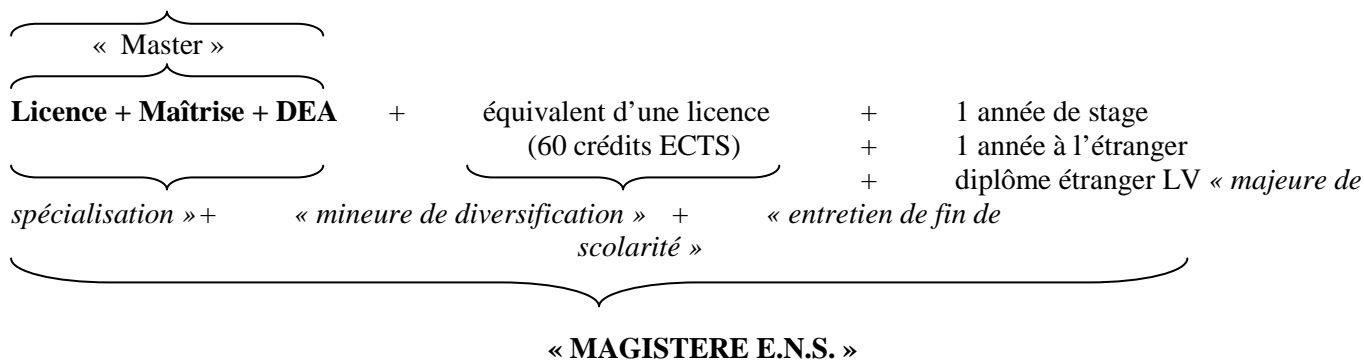


Application de la réforme de l'Université à l'E.N.S.

L'Ecole Normale Supérieure (E.N.S.) a pour vocation de former à la recherche et à l'enseignement. Au cours de sa scolarité, durant 4 ans, l'étudiant Normalien effectue un magistère (3 ans), et soit prépare l'agrégation, soit commence sa thèse. Le magistère actuel va être modifié en « magistère ENS » de la façon suivante :

MAGISTERE ACTUEL



Actuellement, en trois ans (après 2 ou 3 ans de classe préparatoire et réussite au concours), le normalien prépare un « Magistère » (licence + maîtrise + DEA) délivré par l'Université dans lequel il est inscrit. Avec la réforme, il devra durant le même temps préparer en plus l'équivalent d'une licence : ce cursus s'effectuera dans une discipline (« cursus bidisciplinaire ») ou plusieurs (« diversification pluridisciplinaire ») et pourra être étalé sur les 3 ans. Il obtiendra un « magistère ENS », diplôme délivré conjointement par l'E.N.S. et les universités partenaires.

Aujourd'hui, l'étudiant est libre de suivre des cours de langue et des séminaires variés en plus des cours conduisant au magistère. Il devra dorénavant suivre obligatoirement des séminaires et les valider. Il devra de plus obligatoirement pratiquer une langue étrangère et passer un diplôme international de langue (TOEFL ou équivalent). Jusqu'à maintenant, l'étudiant effectuait au cours de ce magistère un stage de maîtrise de 1 à 6 mois, selon les filières, le plus souvent à l'étranger, et un stage de DEA (6 mois, généralement en France). Durant les 3 (ou 4) ans à l'E.N.S., il devra effectuer une année de stage et une année à l'étranger qui pourront se recouvrir partiellement.

Le normalien ne pourra commencer sa thèse que lorsque le « magistère ENS » complet, (donc en particulier la « mineure ») aura été accompli. La préparation à l'agrégation sera dévalorisée : elle sera validée en crédit ECTS intégrable à la « mineure » s'il y a échec, ou sera partie additionnelle à la « majeure » en cas de réussite du concours. Elle constituera un « mastère pédagogique » en parallèle au « master de recherche ».

Il y aura une coordination de l'E.N.S. avec des Universités partenaires, françaises ou étrangères, dans le double but de valider sous forme d'ECTS les études et stages du normalien réalisés dans les Universités françaises ou étrangères, et d'accueillir pour des semestres des étudiants sélectionnés dans ces Universités ; ces étudiants valideront sous forme d'ECTS les modules et stages qu'ils auront faits à l'E.N.S.. Les Normaliens seront de plus incités à effectuer leur stage dans des « équipes d'accueil » sélectionnées, reconnues par l'E.N.S. sous forme d'un « label ».

Cette transformation du magistère actuel en « magistère E.N.S. » a donc pour conséquences :

- un cursus prédéfini : fini l'école de la liberté, ainsi définie par la brochure actuelle de l'E.N.S. ;
- une semestrialisation des enseignements ;
- une commercialisation des capacités par un système à point européen ;
- une accentuation de l'Enseignement Supérieur à deux vitesses : fac bas de gamme et magistère accueillant les normaliens issus des classes prépas et les meilleurs étudiants de l'université (diplômes délivrés par l'ENS et les Universités associées) ;
- une dévalorisation de l'agrégation, dont la préparation sera rendue difficile par le surcroît de travail.

22 juillet 2002